



CREDIT D'IMPÔT
RECHERCHE

Fondé en 1995, par un avocat fiscaliste, un expert comptable et un HEC, notre Expert est un cabinet spécialisé dans la recherche de tous les types de financements publics et privés destinés aux Entreprises.

Depuis près de quinze ans L'Expert accompagne notamment, les Entreprises pour l'obtention et l'amélioration du CREDIT IMPÔT RECHERCHE.

Notre expertise, basée sur une pratique intensive associée à une veille technique permanente, pour tenir compte de l'évolution constante des textes et des législations, nous confère l'expérience et la maîtrise qui constituent notre savoir-faire spécifique : le montage, de manière optimale, des dossiers puis leur défense devant les Administrations concernées.

Nous recherchons, de manière exhaustive, pour chacun de nos clients, l'ensemble des aides et des subventions auxquelles celui-ci peut prétendre et les mettons en place de manière optimale.

Ainsi notre rôle se joue autant en amont avec l'optimisation des montants en jeu et de la solidité des dossiers, qu'en aval avec la défense des dossiers devant les Administrations

METHOLOGIE DE LA MISSION

Notre travail s'appuie sur une méthode éprouvée dont les étapes s'articulent de la manière suivante :

- analyse des développements innovants de l'entreprise au regard des critères techniques d'éligibilité au CIR (critères de fond)
- analyse de la structure et de l'environnement juridique et comptable de l'entreprise au regard des critères de forme d'éligibilité aux CIR
- valorisation, de manière optimale, des montants en jeu (allocation de ressources internes, sous-traitance, régie, collaboration avec des laboratoires, ...)
- élaboration des dossiers justificatifs correspondants et des déclarations administratives nécessaires
- assistance pour la rédaction du dossier technique de soutien du CIR
- suivi des dossiers auprès des Administrations concernées en cas de contrôle ou de mobilisation des fonds, et interface avec ces Administrations
- défense des dossiers en cas de contestation de l'Administration
- prise en charge juridique des dossiers en cas de contentieux avec l'Administration